

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/03 Paraphe : <i>FS</i>
---	------------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB2013/03

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19 (dont pouvoir : 1)

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-huit janvier deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/13

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Béatrice FABRITIUS, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Françoise* CAPPELLE ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE FACADES ET DE TOITURES

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n° 09/029 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures /façades et confiant la délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue les subventions suivantes :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
M. et Mme Michel GERARD	08390 LE CHESNE	Toiture	8 479,07 €	6 285,57 €	471,42 €
M. et Mme Jean-Claude VIELLARD	08400 CONTREUVE	Toiture	7 889,11 €	7 889,11 €	1 183,37 €
M. Baudouin DELANDHUY	08240 SOMMAUTHE	Toiture	18 485,31 €	10 000,00 €	1 500,00 €

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

31 JAN. 2013